



Madame Amélie DE MONTCHALIN
Ministre de la Transformation
et de la fonction publiques
Hôtel Rothelin – Charolais
101, Rue de Grenelle
75007 PARIS

LE SECRETAIRE GENERAL
Branche « Services Publics »

Nos Réf : DR - JL/IR - 84

Paris, le 25 août 2021

Madame la Ministre,

Au nom de la branche des services publics de ma fédération, je souhaite attirer votre attention sur la situation particulière de nombreux agents soignants de la fonction publique territoriale.

Le Complément de Traitement Indiciaire obtenu dans la fonction publique hospitalière a été transposé aux personnels d'une partie des établissements et services territoriaux dont les EHPAD et FO se félicitent de cette mesure de justice sociale.

Cependant, de nombreux agents, qui pourtant remplissent toutes les conditions pour y prétendre, en sont encore exclus.

Il s'agit entre autres des centres municipaux de santé sur lesquels je souhaite à nouveau attirer votre attention. Ce sujet a, en effet, déjà été abordé par nos différentes délégations, y compris auprès de Monsieur LAFORCADE.

Les agents des centres municipaux de santé, médecins, infirmiers, aides-soignants, puéricultrices... assurent les soins d'une partie de la population, souvent la plus défavorisée. Ils sont de fait, exposés au même titre que leurs collègues des établissements hospitaliers ou des EHPAD. Ces milliers d'agents, notamment ceux de la ville de Paris, mais aussi ceux de nombreuses municipalités, sont encore actuellement exclus du versement du CTI.

C'est pourquoi, au nom de ma Fédération, je vous interpelle à nouveau sur cette situation d'injustice envers des collègues qui n'ont jamais démerité et continuent encore d'assurer des soins dans des situations souvent compliquées.

Je me tiens à votre disposition pour une rencontre, afin que nous puissions enfin régler ce problème qui risque, à court terme, d'engendrer une fuite d'une partie de ces personnels.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Dominique REGNIER

Copie : M. Stanislas BOURRON, Directeur Général des Collectivités Locales